VENDREDI 28 Février, les Chambres furent assemblées, sur la demande de MM. de la Troisieme Chambre des Enquêtes.

Mr ANGRAN, un des Présidens de cette Chambre adressant, suivant l'usage, la parole au Premier Président, dit :

MONSIEUR,

MM. de la Troisieme Chambre des Enquêtes, frappés du concours de plusieurs circonstances qui indiquent de grands efforts de la part des ex-Jésuites, pour parvenir au rétablissement de leur Société, m'ont chargé de déposer leurs inquiétudes dans le sein de la Compagnie.

Un bruit général annonçoit, il y a quelques jours, la réunion de plusieurs d'entr'eux dans les Bâtimens de l'École Militaire. Ce plan, si dangereux en lui-même, l'étoit encore davantage par la forme du nouvel Établissement, qui ne pouvoit manquer de leur donner l'ascendant le plus décidé sur les Troupes, & de mettre par la suite dans leurs mains une partie importante de l'Éducation Nationale.

Votre vigilance, Monsieur, nous a rassurés

ſur l'inexécution de ce projet. Mais s'il eſt vrai, comme on n'en doit pas douter, que l'intention du Gouvernement n'a jamais été de l'adopter, l'on ne peut ſe diſſimuler que les ci-devant Jéſuites ne l'aient formé, & n'aient employé tous leurs efforts pour le faire réuſſir.

Ils n'ont pu ſe raſſembler en Corps dans la Capitale; mais c'eſt un fait notoire, qu'ils ſont répandus dans preſque toutes les Paroiſſes, qu'ils ſont employés dans le Miniſtere, qu'ils rempliſſent les Chaires, &c. Il n'eſt pas moins certain qu'il y a un grand nombre de ci-devant Jéſuites dans la Ville de Lyon, qu'ils s'y raſſemblent de toutes les parties du Royaume, même des Pays étrangers. Cette réunion dans les deux plus grandes Villes de France peut-elle être regardée comme l'effet du hazard? Ne ſuffiroit-elle pas, indépendamment des faits dont je rendrai compte dans un moment, pour faire craindre qu'ils ne s'occupent des moyens de rétablir leur Société dans le Royaume?

Cette préſomption eſt d'autant plus forte, que ſi on en croit les Papiers publics, ils ſe donnent les mêmes mouvemens dans les Pays étrangers. Le Journal de Bouillon de ce mois rapporte une Lettre du Gouverneur de la Ruſſie Blanche au Recteur du College de Polocz, en date du 26 Décembre dernier. Il l'aſſure du deſir qu'a Sa Majeſté Impériale de conſerver l'Inſtitut des Jéſuites dans ſes États, de l'approbation qu'Elle donne au projet qu'ils ont formé, d'avoir dans un College de leur Ordre, une Maiſon de Noviciat.

Les Jéſuites ſe regardent donc comme ayant

encore une exiſtence, malgré la Bulle de Suppreſſion, émanée de Clément XIV. Auſſi publient-ils dans leurs Libelles, que cette Bulle eſt nulle; &, dans les Pays où ils ne peuvent avoir une exiſtence publique & légale, ils ſe flattent de conſerver, aux yeux de certaines perſonnes, une eſpece d'exiſtence Religieuſe.

M. l'Archevêque de Paris vient de donner une preuve de ſa façon de penſer à cet égard, à l'occaſion d'un Réſignataire pourvu d'une Cure. M. l'Archevêque lui a refuſé ſon *Viſa*, attendu qu'étant Jéſuite, il ne pouvoit poſſéder de Bénéfice. Le Pourvu s'eſt adreſſé au Primat, qui lui a repréſenté qu'aux termes des Arrêts il avoit un ſerment à prêter; & le Pourvu s'eſt retiré. Ainſi, d'une part, M. l'Archevêque de Paris lui a refuſé le *Viſa*, attendu ſa qualité encore ſubſiſtante de Jéſuite; & de l'autre, le Pourvu n'a pas voulu prêter le ſerment, ſe regardant ſans doute lui-même comme Jéſuite; car s'il avoit cru la Société diſſoute, il n'auroit pu faire difficulté de prêter le ſerment. Les ci-devant Jéſuites ſont ſi éloignés de regarder leur Société comme légalement anéantie, qu'ils annoncent par-tout qu'elle va renaître de ſes cendres. Ils indiquent même l'époque préciſe de ſon Rétabliſſement. Ils vont juſqu'à ſoutenir qu'il eſt prédit dans les Livres ſacrés.

Je citerai à cet égard un fait qui eſt certain, quelqu'extraordinaire qu'il paroiſſe. Deux Prêtres, l'un Séculier, & l'autre Régulier, ſe ſont adreſſés au mois de Janvier dernier au ſieur Bouillerot, Curé de Saint Gervais, l'ont preſſé vivement, & à pluſieurs repriſes, de donner

ſon approbation à un Ouvrage ſur l'Apocalypſe, dans lequel on s'efforce de prouver que les Jéſuites ſeront rétablis entre le mois de Mars & le mois de Juillet de la préſente année. Une premiere Partie de cet Ouvrage, imprimée ſéparément, avoit été diſtribuée dans Paris, ſur la fin de l'année derniere, mais avec les plus grandes précautions, pour échapper à la vigilance des Magiſtrats. On reconnoît aiſément dans cette Brochure l'eſprit qui l'a dictée. L'Auteur applique aux Jéſuites un Chapitre entier de l'Apocalypſe, & pluſieurs paſſages détachés. Il prétend y trouver leur Établiſſement, leur Miſſion pour prêcher & défendre la Foi, la converſion du nouveau Monde par leurs travaux apoſtoliques; les perſécutions qu'ils doivent éprouver; leur deſtruction cauſée par l'Athéiſme, & par un ſyſtême de politique antichrétienne, qui tend à ramener le regne de l'Infidélité; l'époque de cette deſtruction; enfin, leur Rétabliſſement en 1777. Il a ſoin d'avertir les Lecteurs, que la diſpoſition des choſes eſt conforme à ce qu'il annonce pour l'avenir. Il mêle à ſes prédictions des principes, dont il eſt aiſé de ſentir tout le danger. En parlant d'un nouvel Empire, qu'il appelle l'Empire purement chrétien, il dit que cet Empire eſt dans l'Égliſe, au lieu qu'autrefois l'Égliſe étoit dans l'Empire; qu'il eſt fondé ſur la Religion Chrétienne, ou plutôt qu'il eſt l'Égliſe même, & que l'Empire & l'Égliſe ne ſont qu'une ſeule & même choſe. Telle eſt l'analyſe ſuccinte de cette Brochure, dont je me ſuis procuré un Exemplaire, pour le mettre ſous les yeux de la Cour.

Quelque graves que ſoient les faits dont je viens de rendre compte, ce qui ſe paſſe depuis long-temps à Lyon, l'eſt encore davantage. Il paroît que cette Ville eſt le centre des intrigues des ci-devant Jéſuites; qu'ils y poſſedent des fonds conſidérables, placés dans le Commerce, & adminiſtrés par une eſpece de Société, compoſée de pluſieurs perſonnes qui leur ſont totalement dévouées; que cette Société a une caiſſe; qu'elle tient des aſſemblées; qu'elle donne des ſecours de toute eſpece aux ci-devant Jéſuites qui paſſent par la Ville; enfin, qu'elle entretient une correſpondance réglée au dedans & au dehors du Royaume.

Tous ces faits réunis prouvent que les ci-devant Jéſuites conſervent toujours l'eſprit de leur Inſtitut; qu'ils deſirent de le rétablir, s'il étoit poſſible, & qu'ils font tous leurs efforts pour y réuſſir.

MM. de la Troiſieme des Enquêtes vous prient, Monſieur, de mettre en délibération ce qu'il y a à faire à ce ſujet.

Avant qu'on allât aux opinions, un de MM. de la Troiſieme des Enquêtes dit qu'il devoit faire part à la Compagnie d'une Piece qui lui paroiſſoit infiniment importante dans la circonſtance actuelle. C'étoit un Écrit remis (à une perſonne qui ne vouloit pas être nommée), par M. l'Abbé Tripolsky, pour être communiqué à MM. les Syndics de la maſſe des Créanciers de la Société des ci-devant Jéſuites. Il ajouta que, quoique la perſonne ne ſe nommât pas, on

pourroit avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires par les Syndics, & notamment par Me Rouhet, Avocat en la Cour, Conſeil de la Direction des Créanciers.

Cette Piece contient des renſeignemens importans ſur les capitaux placés dans la Ville de Lyon, & adminiſtrés par les Particuliers ci-après déſignés, & qui ſont d'un rapport de neuf cens mille livres.

ASSOCIÉS.

M. Bonnet, Négociant, rue Lafond, près l'Hôtel-de-Ville, aſſocié de M. Suko, a la Caiſſe en mains;

M. Girard, Négociant, rue de l'Herberie, où ſe tiennent les Aſſemblées;

M. Petrot, Recteur, Adminiſtrateur & Tréſorier de l'Hôtel-Dieu de Lyon, rue Lafond, vis-à-vis les Miſſionnaires;

M. Courragot, Négociant, rue Royale, vis-à-vis les Feuillans;

Madame la veuve Palerne, rue S. Joſeph, maiſon d'Ervieu de Villard, eſt chargée de fournir les habillemens aux Ex-Jéſuites qui paſſent par Lyon, & reçoit chaque quinzaine les Dépêches qui lui ſont adreſſées par ladite Société, leſquelles lui ſont remiſes par une Meſſagere particuliere, venant de Vienne en Dauphiné;

Madame la veuve Maïevre, rue Neuve de la Charité, maiſon d'Enervo;

Dom Sigiſmondo Pantolpho Malateſta, logé au Chapeau Rouge, en Bourg-Neuf, dont le frere étoit Procureur-Général au Paraguay, aſſiſte à chaque Aſſemblée;

Mademoiselle Berard, logée à l'Hôtel d'Albon, rue Ste Hélene, perçoit annuellement six mille livres pour la pension des Ex-Jésuites passans.

Témoins à ouir.

M. Daudet, maison Nicolot de Montriblou, Place de Louis-le-Grand ;

M. Bichon, Secretaire & Trésorier de l'Arsenal ;

Le sieur Julien, Marchand de Fromages, rue de la Juiverie, ancien Domestique de la maison Maïevre ;

Le sieur Metail, Maître Ecrivain, logé dans la rue des trois Massacres, ci-devant Domestique des maisons Maïevre & Palerne ;

Le sieur ***, Savoyard de Nation, ci-devant Domestique de M. Girard, Marchand de Dorure, Place de l'Herberie, duquel le ci-dessus Metail peut indiquer le nom & la demeure ;

Le sieur Frasquery, Commis à la Messagerie du Coche d'Avignon, logé sur le Quai S. Antoine, ci-devant Frere-Lai au Paraguay, est chargé de faire passer les marchandises & effets de la Société des ci-devant Jésuites, aux Foires de Beaucaire ;

L'Abbé Maldonado, ci-devant Procureur dudit Ordre, fait les voyages relatifs à leur Commerce, dans la Hollande & la Suisse ;

Au Couvent des Visitandines, nommé Sainte Marie-des-Chaînes, près l'Hôtel de l'Arquebuse, furent déposés dix coffres appartenant à ladite Société, renfermant de la Vaisselle, des Ornemens précieux, & à ce qu'on prétend, beaucoup d'argent comptant, qui, l'année 1775 dans le

courant de Juin, furent enlevés par deux fiacres: fur quoi la Supérieure devra être interrogée.

Le 9 Juin 1776, fe tint chez la veuve Palerne une Affemblée générale compofée de trente-huit perfonnes, dans laquelle les comptes furent rendus. Signé ***.

Après le compte rendu par le Préfident, & la lecture de la Lettre de renfeignemens, on a été aux voix, & il a été arrêté que le tout feroit remis aux Gens du Roi.

Vers a mr tolosan. commandant
a lyon.

par Mlle R. Janse

tu sais bien qu'au village on adore et l'on croit
j'avois lu par hasard l'evangile du jour
chaque mot me parut un article de foi
heureusement pour nous l'on voit mieux a la cour
oui! tu devient l'apotre et confond l'evangile
tu laisseras je peule en separation
a tous tes successeurs un livre plus utile
c'est celui de l'imitation.